

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VALEILLE

Séance du 5 DECEMBRE 2023

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	13

Date de convocation :	28 novembre 2023	Date d'affichage :	28 novembre 2023
------------------------------	------------------	---------------------------	------------------

L'an deux mille vingt-trois et le cinq décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **FLAMAND Robert**, Maire.

Présents : FLAMAND Robert, Maire, BOUCHARD Éric, CREPIAT Annie, GARDON François, VIRICEL Christelle Adjoins, CHALANDON Edith, MARGOTAT Lydie, PLOTON Laura, POYET Bruno, FRANCE Jean-Marie, CHALLET Thierry, VENET Marie-Louise, DEROSIER Philippe

Absents excusés : ROLLAND Yann, VERICEL Géraldine,

Secrétaire de séance : BOUCHARD Éric

DEL9/05-12-23 – Réfection toiture école Demande de fonds de concours auprès de la CCFE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1111-10 et L.5214-16-V,

Vu le règlement d'attribution et de versement de fonds de concours exceptionnels pour les exercices 2023 et 2024, approuvé par délibération du bureau communautaire de la communauté de communes Forez-Est le 4 janvier 2023,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 25 janvier 2023, approuvant la création de ce fonds de concours et l'enveloppe financière qui lui sera dédiée sur les exercices 2023 et 2024,

Vu le projet de territoire de la communauté de communes Forez-Est adopté par délibération du conseil communautaire en date du 19 février 2019,

Vu le projet de réfection de la toiture de l'école,

Considérant que ce projet s'inscrit notamment dans l'objectif n° 2.4 « Mettre en œuvre le schéma petite enfance, enfance et jeunesse sur tout le territoire » du projet de territoire de la communauté de communes Forez-Est,

Considérant à ce titre la possibilité pour la commune de bénéficier, pour le financement de ce projet, du versement d'un fonds de concours intercommunal,

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré :

- **APPROUVE** le projet de réfection de la toiture de l'école
- **SOLLICITE** de la Communauté de Communes Forez-Est l'attribution d'un fonds de concours de 28.640 € pour le financement de ces travaux
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'instruction de ce dossier.

ADOPTÉE à l'unanimité des membres présents.

Expédition conforme au registre.

Le secrétaire de séance,
Éric BOUCHARD



Le Maire,
Robert FLAMAND

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203192-20231205-DEL9_05-12-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2023